



11 mai 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le onze mai, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 5 mai 2023, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

Date d'affichage de la convocation : 5 mai 2023

Présents : **Bazoges-en-Paillers** : Jean-François YOU – **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE – **Chauché** : Myriam BARON, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Paillers** : Annie MICHAUD – **Essarts en Bocage** : Arnaud BABIN, Nathalie BODET, Pierrette GILBERT, Nicolas PINEAU, Freddy RIFFAUD – **La Merlatière** : Philippe BELY – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLET, Catherine SOULARD – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Sophie MANDIN.

Excusés : **Les Brouzils** : Emilie DUPREY pouvoir à Pascal CAILLE – **Chavagnes-en-Paillers** : Xavier BILLAUD, Eric SALAÜN donne pouvoir à Jacky DALLET, Stéphanie VALIN pouvoir à Annie MICHAUD – **Chauché** : Alain BONNAUD – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts en Bocage** : Fabienne BARBARIT pouvoir à Nicolas PINEAU, Caroline BARRETEAU, Emmanuel LOUINEAU, Yannick MANDIN pouvoir à Emmanuel LOUINEAU, Cathy PIVETEAU-CANLORBE pouvoir à Pierrette GILBERT – **Saint-Fulgent** : Jean-Luc GAUTRON pouvoir à Sophie MANDIN

Secrétaire de séance : Arnaud BABIN

En exercice : 30

Présents : 18

Votants : 24

Quorum : 16

N° 111-23 – Cession de parcelle à la SCI 3M zone de l'Hermitage à Bazoges-en-Paillers

Considérant que par courrier en date du 9 janvier dernier, la SCI 3M représentée par Madame Mercier Jennifer nous a fait part de son souhait d'acquérir une partie de la parcelle ZB100p d'une surface de 2 273m² environ située sur l'extension de la zone industrielle de l'Hermitage 85130 Bazoges-en-Paillers en cours d'aménagement.

Considérant que le prix de cession de la zone est fixé à 12€ HT/m².

Considérant que ce lot permettra à la société MJ Batiment de Bazoges-en-Paillers de se développer avec la création d'un emploi.

Vu l'avis des services des domaines.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **De céder à la SCI 3M, ou toute personne qui s'y substituerait, la parcelle ZB100p d'une surface de 2273 m² environ à 12 € HT/m².**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1^{er} Vice-président, à signer l'acte notarié.**



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 23 mai 2023

Le Président,
Jacky DALLET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.